

# Les aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La loi Oudin du 9 février 2005 autorise désormais les agences de l'eau et les collectivités locales à attribuer des aides de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, jusqu'à un plafond de 1 % de leurs ressources.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est engagée dans cette voie à partir de 2006 et le 9<sup>e</sup> programme prévoit d'intervenir dans ce domaine.



# La politique de l'agence de l'eau dans le domaine de la coopération internationale

La France a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans ce cadre, les six agences de l'eau s'engagent dans la solidarité internationale au moyen d'aides financières pour un total de l'ordre de 5 millions d'euros par an.

Pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le montant total de l'enveloppe prévue pour la durée du programme s'élève à 6 millions d'euros, soit 1 million d'euros par an.

## Les bénéficiaires

Soit une organisation non gouvernementale (ONG), soit une collectivité territoriale du bassin.

## Les conditions générales

- ⦿ Les conditions pour bénéficier d'une subvention de l'agence figurent dans le document *Règles générales d'attribution et de versement des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne*. Ce document est consultable sur [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr).
- ⦿ La demande de subvention doit être déposée avant tout engagement juridique ou début d'exécution de l'opération. Le bénéficiaire doit associer l'agence de l'eau aux actions de communication liées à la réalisation de l'opération.

*Les subventions n'ont pas un caractère systématique. Leur attribution, voire la modulation de leur niveau, est fonction des possibilités financières de l'agence et de l'efficacité attendue des projets concernés.*

*Le présent document constitue une information à caractère général. Dans tous les cas, pour connaître les aides dont peut bénéficier votre projet, prenez contact avec les services de l'agence de l'eau.*

## Les conditions particulières

- ⦿ Zones prioritaires d'intervention géographique :
  - Afrique subsaharienne, en particulier francophone
  - Méditerranée, en particulier pays du Maghreb
  - Pays candidats à l'accession à l'Union européenne
  - Vietnam, Laos, Cambodge
  - Pays les plus défavorisés de l'arc Caraïbes
  - Pays touchés par des catastrophes naturelles exceptionnelles
- ⦿ Motivation et demande locales avérées (forte implication des populations bénéficiaires)
- ⦿ Mise en place ou développement d'un service d'eau et d'assainissement durable reposant sur une maîtrise d'ouvrage locale
- ⦿ L'aide ne peut pas porter sur plus de deux années consécutives

**Pour en savoir plus**  
**Mission internationale**  
**Agence de l'eau Loire-Bretagne**  
**Avenue Buffon**  
**BP 6339**  
**45063 ORLEANS CEDEX 2**

# Les actions aidées

Nature de l'action	Taux de subvention	Observations
<b>Alimentation en eau potable</b>	50 %	Plafonné à 100 000 euros
Création ou développement de service d'eau dans un cadre pérenne et durable		
<b>Assainissement</b>		
Assainissement individuel, collectif ou semi-collectif		
<b>Usage rationnel de la ressource</b>		
Gestion intégrée des ressources en eau, actions d'accompagnement (sensibilisation des populations...)		

# Dans le bassin Loire-Bretagne, une agence pour l'eau

Pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engage depuis plus de 30 ans aux côtés des élus et des usagers de l'eau.

Pour agir, elle perçoit des redevances calculées en fonction des quantités d'eau prélevées et des pollutions rejetées. Grâce à la contribution de tous, l'agence de l'eau apporte des aides aux actions d'intérêt commun pour préserver l'équilibre des milieux aquatiques et mieux gérer les ressources en eau du bassin Loire-Bretagne.

Aides et redevances sont définies dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin qui réunissent toutes les catégories d'usagers de l'eau.

L'agence de l'eau, ce sont aussi 300 collaborateurs qui, au siège et dans six délégations régionales, assurent sa présence et son conseil auprès de ses partenaires.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire national métropolitain. Il concerne 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7300 communes et 12 millions d'habitants.

## L'eau, milieu de vie, avec l'agence de l'eau, protégeons-la !

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon - BP 6339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Ouest-Atlantique

1 rue Eugène Varlin - BP 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

Centre Onslow - 12 avenue Marx Dormoy  
63058 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

Avenue C. Guillemin - BP 6307  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 64 47 87 - Fax : 02 38 64 47 89  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - BP 40  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B  
18 rue du Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez tout le détail des aides et des redevances du 9<sup>e</sup> programme sur  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

